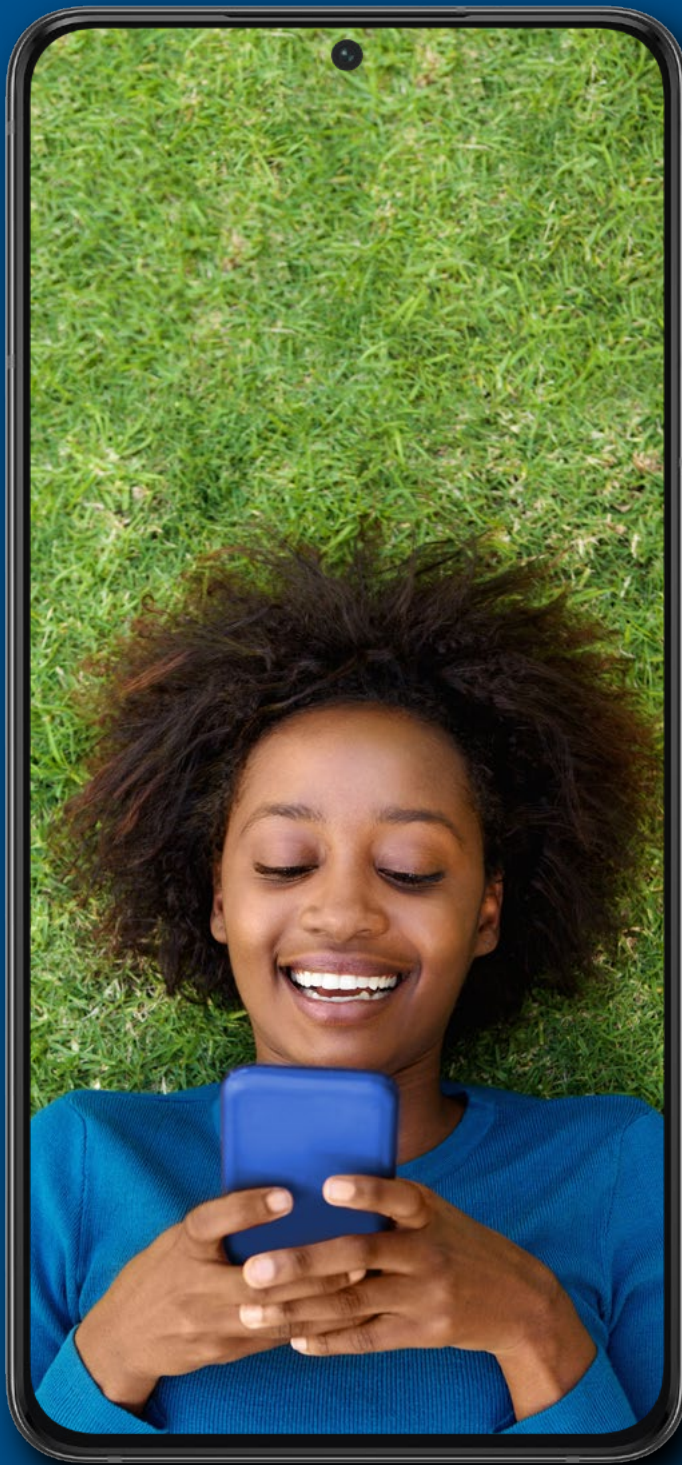


Cadre de financement durable de BCE Inc.

Avril 2021



BCE

Contexte

BCE Inc., par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Bell Canada, est le chef de file des communications au Canada et fournit à sa clientèle des marchés de détail et à ses entreprises clientes plus de 22 millions de connexions à des services sur fil et sans fil parmi les plus avancés au monde. À l'avant-garde des communications canadiennes depuis 1880, nous avons un objectif clair : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Nous nous sommes engagés à bâtir les meilleurs réseaux pour desservir les consommateurs, les entreprises et les gouvernements canadiens, tout en adhérant à des politiques et à des lignes directrices claires qui permettent de définir, de mesurer et de mettre à profit nos actions en tant qu'entreprise citoyenne de premier plan du secteur primordial des communications au Canada. Cet engagement va de pair avec des investissements importants dans les infrastructures de communications du Canada et la construction de nouveaux réseaux, afin d'offrir des vitesses large bande rapides à plus de clients et d'entreprises, dans plus de collectivités que jamais.

Les pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») font partie intégrante de la stratégie en matière de responsabilité d'entreprise de BCE (définie ci-après). Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de gérer la société de manière à nous permettre d'exercer nos activités de façon durable et de combler les besoins de communications personnelles et d'affaires de millions de clients, à tâcher de créer de la valeur pour les actionnaires, à offrir des carrières intéressantes à des dizaines de milliers de membres de notre équipe et à apporter une contribution appréciable à la population et à l'économie du Canada.

Le conseil d'administration de BCE Inc. a établi une structure d'autorité claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de nos pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités du conseil d'administration. Le Comité de surveillance de la Santé, Sécurité, Sûreté, de l'Environnement et de la Conformité (le « Comité de surveillance SSSEC »), composé d'un nombre important des plus hauts dirigeants de BCE, a obtenu du conseil d'administration le mandat de superviser la stratégie en matière de responsabilité d'entreprise de BCE. Le Comité de surveillance SSSEC charge à son tour deux groupes de travail composés d'employés de différentes unités d'affaires occupant un poste de vice-président ou de directeur de mettre en œuvre cette stratégie. Le Conseil de l'énergie assure la supervision de notre consommation globale d'énergie et de nos coûts dans le but de limiter les risques financiers et d'atteinte à la réputation de l'entreprise tout en maximisant les occasions d'affaires. Le Conseil de responsabilité d'entreprise supervise nos pratiques ESG afin de tenter d'assurer l'harmonisation entre les entreprises et les unités d'affaires et de renforcer notre rendement ESG.

La protection de l'environnement fait partie intégrante de notre entreprise depuis longtemps. Nous tentons d'en assurer la gestion avec diligence en respectant ou même en dépassant les exigences des lois sur l'environnement et nous faisons la promotion de l'amélioration continue à laquelle nos clients, les membres de notre équipe et nos actionnaires s'attendent. Nous avons été nommés parmi les employeurs les plus écologiques du Canada cinq années d'affilée, et notre système de gestion de l'énergie a reçu la certification ISO 50001, ce qui a fait de Bell Canada la première entreprise de communications en Amérique du Nord à atteindre cette norme. De plus, nous avons récemment annoncé l'objectif de rendre nos activités carboneutres à compter de 2025.

Sur le plan social, nous continuons d'affronter les défis particuliers qui se posent aux collectivités rurales et éloignées, où les difficultés du terrain, l'éloignement des emplacements et la faible densité de population entraînent un accès déficient aux réseaux large bande haute vitesse. Le leadership en matière de santé mentale est une pierre angulaire de notre impératif stratégique, qui consiste à investir dans notre équipe et à soutenir son engagement, et l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause continue d'apporter des changements significatifs dans la vie d'innombrables Canadiens provenant de centaines de collectivités partout au pays. Nous nous voulons le reflet des collectivités que nous servons et nous accordons une grande importance à la diversité et à l'inclusion dans notre effectif, tout en soutenant un milieu de travail sain et sécuritaire où les membres de l'équipe se sentent valorisés et respectés.

Bell Canada est l'un des plus importants émetteurs non bancaires de titres de créance au Canada. Grâce à notre cadre de financement durable, nous avons l'intention de mettre en évidence l'ampleur et l'impact de nos investissements ESG et, en participant au marché financier ESG, nous espérons contribuer positivement à la croissance et au développement des investissements ESG de façon à favoriser la promotion continue de la responsabilité d'entreprise au Canada.

Aperçu du cadre

Ce cadre de financement durable (le « Cadre ») sert à faciliter l'harmonisation des activités commerciales et de financement de BCE Inc. et de ses filiales (collectivement, « BCE », « nous », « notre » ou « nos ») afin de soutenir et de favoriser un avenir plus durable.

Le Cadre guidera les futures émissions d'obligations vertes, sociales et durables et les autres financements durables que Bell Canada fera et dont le produit sera affecté à un portefeuille de placements admissibles, définis, choisis, suivis et faisant l'objet de rapports conformément au Cadre (chacun, un « financement durable de Bell »).

Le Cadre s'articule autour des quatre composantes essentielles des principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Markets Association (l'« ICMA »)¹ ainsi que de ses recommandations en matière de rapports d'examen et d'impact externes, de ses principes applicables aux obligations sociales² et de ses principes applicables aux obligations durables³, ainsi que des principes de prêt vert de la Loan Market Association (LMA) et de la Loan Syndications and Trading Association (LSTA)⁴ :

- I. Utilisation des fonds
- II. Processus de sélection et d'évaluation des projets
- III. Gestion des fonds
- IV. Rapports

I. Utilisation des fonds

Un montant équivalant au produit net de chaque financement durable de Bell sera utilisé pour financer ou refinancer, en partie ou en totalité, des dépenses ou des investissements nouveaux ou déjà en cours dans des projets sociaux ou environnementaux qui satisfont aux critères d'admissibilité définis ci-dessous (les « investissements admissibles ») que nous pourrions faire. Les financements verts sont des titres ou des prêts dont le produit est affecté à des investissements verts. Les financements sociaux sont des titres ou des prêts dont le produit est affecté à des investissements sociaux. Les financements durables sont des titres ou des prêts dont le produit est affecté à des investissements verts et sociaux. Chaque critère d'admissibilité vise un alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CATÉGORIES VERTES

CATÉGORIES VERTES ADMISSIBLES	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	ALIGNEMENT SUR LES CIBLES ODD
Efficacité énergétique	Investissements dans des projets qui réduisent la consommation d'énergie dans les activités de BCE conformément à nos objectifs publics de réduction des émissions de GES, comme les suivants :	
	- Modernisation, remplacement et mise à niveau de l'équipement et de la technologie du réseau, par exemple : - Déploiement du réseau de fibre jusqu'à l'abonné (FTTP) pour connecter les clients par la fibre optique passive et permettre l'abandon graduel des réseaux de fils de cuivre à forte intensité énergétique - Déploiement d'une infrastructure réseau pour permettre la connectivité à la technologie sans fil 5G et son expansion - Regroupement, optimisation et virtualisation des serveurs - Retrait ou modernisation des anciens équipements voix, données et alimentation - Implantation de fonctionnalités logicielles d'économie d'énergie	 7.3
	- Déploiement dans les immeubles d'équipements écoénergétiques de chauffage, de ventilation, de climatisation, de réfrigération, d'éclairage et d'autres équipements électriques qui entraînent une augmentation d'au moins 15 % de l'efficacité énergétique par projet - Déploiement de la télématique pour réduire la consommation de carburant du parc de véhicules de BCE et investissement dans des campagnes d'écoconduite et de lutte contre le fonctionnement au ralenti du moteur	 9.4

1 International Capital Markets Association, *The Green Bond Principles (GBP) 2018*, publié le 14 juin 2018.
<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

2 International Capital Markets Association, *The Social Bond Principles (SBP) 2020*, publié le 9 juin 2020.
<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>

3 International Capital Markets Association, *The Sustainability Bond Guidelines (SBG) 2018*, publié le 14 juin 2018.
<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/sustainability-bond-guidelines-sbg/>

4 Loan Syndications & Trading Association and Loan Market Association, *Green Loan Principles*, publié en mai 2020.
<https://www.lsta.org/content/green-loan-principles/>

CATÉGORIES VERTES ADMISSIBLES	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	ALIGNEMENT SUR LES CIBLES ODD	
Technologies et procédés de production éco-efficaces	- Investissements et dépenses dans des projets pour la recherche, le développement, la fabrication et l'installation de produits et de services réduisant la consommation d'énergie, permettant la réduction de l'empreinte carbone⁵ et fonctionnant plus efficacement pour les clients et les utilisateurs du réseau de BCE, comme les suivants : - Déploiement de la technologie sans fil 5G et d'autres réseaux de fibre et sans fil à haute vitesse permettant une réponse en temps réel à la demande d'énergie, par exemple : - Réseaux intelligents - Bâtiments intelligents - Systèmes de ville intelligente - Déploiement d'applications d'IA (intelligence artificielle) et d'IdO (internet des objets) pour optimiser la localisation des actifs, la gestion des parcs de véhicules, les capteurs intelligents, les applications pour villes intelligentes, le secteur agroalimentaire et la gestion des infrastructures - Déploiement de la virtualisation et de l'informatique en nuage afin d'encourager l'utilisation optimale de l'espace, de l'énergie et des sources de refroidissement en regroupant les serveurs et les unités de stockage de données	 9.4	 9.5
		 11.6	 12.6
Prévention et contrôle de la pollution	- Investissements et dépenses de R.-D. dans le réacheminement des déchets voués à l'enfouissement et la récupération de matières résiduelles liés aux fonctions administratives, aux activités sur le terrain, aux parcs de véhicules et aux réseaux de BCE - Dépenses liées aux programmes de récupération et de recyclage des déchets électroniques des clients	 9.5	 11.6
Transport propre	Investissements dans la construction, l'aménagement, l'acquisition, l'entretien et l'exploitation de véhicules à zéro émission et de l'infrastructure de recharge connexe	 12.6	
Énergie renouvelable	Investissements dans la construction, le développement, l'acquisition, la maintenance et l'exploitation d'installations et d'équipements consacrés principalement à la production d'énergie éolienne et solaire générant des émissions inférieures à 100gCO₂e/kWh sur leur durée de vie	 9.4	 12.6
Bâtiments verts	- Investissements dans la conception, la construction, l'acquisition et la rénovation de bâtiments commerciaux et industriels certifiés écologiques - Dépenses en immobilisations liées à la location d'immeubles certifiés écologiques Les immeubles certifiés écologiques ont reçu ou devraient recevoir, sur la base des plans de conception, de construction et d'exploitation, une certification écologique par un tiers, telle que : - LEED Or ou supérieur; - BOMA BEST Or ou supérieur; ou - autre certification écologique vérifiée par un tiers équivalente	 9.4	 12.6
		 11.6	
Adaptation climatique	Investissements dans l'amélioration de la résilience des infrastructures de réseau aux changements climatiques		

⁵ BCE a mis au point, en collaboration avec Groupe AGÉCO, une méthodologie visant à estimer la réduction de l'empreinte carbone liée à l'utilisation de nos produits pour nos clients. De plus amples renseignements sur l'estimation de la réduction de l'empreinte carbone figurent dans nos rapports annuels sur la responsabilité d'entreprise.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS POUR LES CATÉGORIES SOCIALES

CATÉGORIES SOCIALES ADMISSIBLES	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	ALIGNEMENT SUR LES CIBLES ODD
Infrastructure de base abordable	- Investissements dans des projets visant la construction, le développement, l'acquisition, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures, de systèmes et d'équipements pour améliorer la connectivité numérique pour les régions et les populations mal desservies ou non connectées, comme les suivants : - Déploiement de la connectivité au réseau de fibre jusqu'à l'abonné (FTTP), 5G ou sans fil jusqu'à l'abonné (WTP) pour les collectivités n'ayant pas un accès adéquat aux réseaux large bande à haute vitesse⁶ en raison des difficultés du terrain, de l'emplacement éloigné et de la faible densité de population - Déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTP) pour la prestation de services à large bande abordables pour les ménages à faible revenu - Matériel et programmes pour les écoles et les étudiants de communautés à faible revenu pour favoriser l'apprentissage numérique et la connectivité Internet pour les étudiants - Déploiement de produits et de services adaptés aux clients souffrant de restrictions physiques, de déficience cognitive, de troubles auditifs, de troubles de la vue ou de troubles de la parole	 9.C
Accès aux services essentiels	- Investissements et dépenses dans des projets visant à sensibiliser et à améliorer l'accès aux soins de santé mentale, comme les suivants : - Infrastructure, marketing et programmation pour les campagnes de sensibilisation à la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation dans le cadre de l'initiative Bell Cause pour la cause - Dépenses pour élaborer et offrir des programmes qui forment et informent en ce qui a trait aux effets, au soutien et à l'intervention en matière de santé mentale sur le lieu de travail et dans la collectivité - Financement de la recherche et d'infrastructures connexes dédiées au soutien et aux traitements en matière de santé mentale - Financement des soins communautaires et des programmes d'accès par : - Prestation de services gratuits et en nature tels que pour les centres d'appels en cas de crise ou de détresse - Exploitation du Fonds communautaire Bell Cause pour la cause et du Fonds pour la diversité Bell Cause pour la cause - Partenariats collaboratifs pour favoriser un changement positif et un accès aux services	 3.4
Réponse d'urgence et secours en cas de pandémie	- Investissements et dépenses pour améliorer la capacité du réseau et déployer un accès Internet haute vitesse pour permettre l'accès aux services essentiels tels que les activités gouvernementales, les soins de santé, le financement et les services financiers, et l'éducation - Dépenses pour améliorer l'accessibilité des produits et des services de connectivité numérique, y compris des renoncements aux frais d'utilisation excédentaire pour les services Internet résidentiels et d'itinérance internationale - Investissements et dépenses dans l'amélioration des mesures de santé et de sécurité pour les employés et les clients afin d'assurer le maintien de la prestation de services de Bell Les investissements et dépenses admissibles auront pour but d'atténuer les impacts de crises précises et seront identifiés en fonction de la date de la déclaration d'une urgence ou d'une pandémie.	 OBJECTIF 4

⁶ Le gouvernement canadien s'est fixé comme objectif « ... de garantir à l'ensemble de la population canadienne un accès à des services Internet haute vitesse d'au moins 50 Mbps de téléchargement et de 10 Mbps de téléversement. » Voir la réponse à la Q2. Que signifie-t-on par Internet haute vitesse? » à https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h_00006.html. Ces cibles correspondent à celles fixées par le CRTC dans le cadre de son objectif de service universel défini dans les politiques réglementaires de télécom CRTC 2016-496 (<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2016/2016-496.htm>) et 2018-377 (<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2018/2018-377.htm>).

II. Processus de sélection et d'évaluation des projets

Bell Canada a mis sur pied un groupe de travail sur le financement durable composé de membres des équipes de la trésorerie, des finances, de la responsabilité d'entreprise et du réseau, qui seront responsables de l'examen et de la sélection des placements admissibles.

Le groupe de travail sur le financement durable alignera sa sélection et son analyse d'évaluation sur le Cadre et sur nos objectifs ESG détaillés dans le rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise de BCE Inc. Nos principes et politiques en matière de durabilité intègrent certaines exigences environnementales et sociales et le respect de la réglementation environnementale et sociale régionale et nationale à toutes nos activités, y compris celles financées grâce au produit de chaque financement durable de Bell.

III. Gestion des fonds

Un montant correspondant au produit net de chaque financement durable de Bell sera affecté au financement ou au refinancement des placements admissibles existants et futurs. Cette répartition sera reflétée dans les registres internes de Bell Canada. Le produit de chaque financement durable de Bell sera déposé dans ses comptes de financement général. Dans l'attente de leur affectation aux placements admissibles, les fonds seront gérés conformément aux pratiques habituelles de gestion des liquidités de Bell Canada, y compris le remboursement de la dette existante.

Les placements admissibles peuvent comprendre des placements effectués jusqu'à 36 mois avant la réalisation d'un financement durable de Bell.

Bell Canada a l'intention d'affecter le produit net tiré de chaque financement durable de Bell à des placements admissibles dans les 36 mois suivant la date de la réalisation du financement. Dans le cas d'un dessaisissement ou si un placement ne respecte plus les critères d'admissibilité énumérés ci-dessus, nous avons l'intention de réaffecter les fonds à d'autres placements admissibles.

Le paiement du capital et de l'intérêt sur le financement durable de Bell sera effectué à partir des fonds généraux de Bell Canada et ne sera pas lié au rendement des placements admissibles.

IV. Rapports

Dans l'année suivant la réalisation de chaque financement durable de Bell, Bell publiera un rapport sur le financement durable de Bell dans la section Débentures du site Web BCE.ca. Ce rapport sera mis à jour chaque année jusqu'à l'affectation complète des fonds, et par la suite en cas de changements importants. Le rapport comprendra un résumé des financements durables de Bell, y compris la date d'émission, la taille, la date d'échéance, la monnaie et le format.

Le rapport contiendra au moins les renseignements suivants :

- le montant du produit affecté à chaque catégorie admissible
- pour chaque catégorie admissible, au moins un exemple d'investissement vert ou social financé sur le produit
- le solde du produit non affecté (le cas échéant)
- les mesures de l'impact du financement, lorsque cela est possible

RAPPORTS D'IMPACT

Dans la mesure du possible, le rapport sur le financement durable de Bell comprendra des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs de performance environnementale et sociale. Les indicateurs de performance peuvent changer d'une année à l'autre et peuvent comprendre l'un ou plusieurs des éléments suivants :

MESURES DE L'IMPACT POTENTIEL DES INVESTISSEMENTS VERTS

CATÉGORIE ADMISSIBLE SELON LES PRINCIPES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS VERTES DE L'ICMA	MESURES DE L'IMPACT POTENTIEL DES INVESTISSEMENTS VERTS
Efficacité énergétique	• Économies d'énergie (GWh) • Réduction annuelle de la consommation d'électricité et de carburant (%) • Réduction des émissions de GES grâce aux économies d'énergie ou à la réduction de la consommation d'électricité (tonnes d'équivalent CO₂) • Ratio des émissions de GES sur l'utilisation du réseau (tonnes d'équivalent CO₂ par pétaoctet)
Technologies et procédés de production éco-efficaces	• Réduction des émissions de GES grâce aux produits et services (tonnes d'équivalent CO₂)
Prévention et contrôle de la pollution	• Déchets détournés de l'enfouissement (tonnes ou %) • Nombre de réservoirs d'essence remplacés ou reliés à un avertisseur de détection de fuites
Transport propre	• Taille du parc de véhicules électriques et nombre de bornes de recharge
Énergie renouvelable	• Production d'énergie renouvelable (GWh) • Capacité de production installée (MW) • Consommation d'électricité provenant de sources renouvelables (GWh et pourcentage de la consommation totale)
Bâtiments verts	• Nombre et superficie des bâtiments certifiés verts, par type et niveau de certification
Adaptation climatique	• Réduction des coûts des dommages liés aux intempéries • Réduction des perturbations du réseau liées à la météo (nombre de clients touchés)

MESURES DE L'IMPACT POTENTIEL DES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

CATÉGORIE ADMISSIBLE SELON LES PRINCIPES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS SOCIALES DE L'ICMA

MESURES DE L'IMPACT POTENTIEL DES INVESTISSEMENTS SOCIAUX

Infrastructure de base abordable

- Nombre d'utilisateurs de données mobiles et Internet
- Nombre de foyers filés et de foyers connectés
- Nombre de personnes bénéficiant d'une connectivité numérique améliorée

Accès aux services essentiels

- Nombre d'utilisateurs des lignes d'aide en cas de crise ou de détresse
- Nombre d'employés et de bénévoles formés
- Amélioration de l'attitude face à la maladie mentale (mesures de l'impact basées sur un sondage mené auprès des clients)

Réponse d'urgence et secours en cas de pandémie

- Nombre de personnes bénéficiant d'une renonciation aux frais
- Nombre de foyers filés et de foyers connectés
- Nombre de personnes bénéficiant d'une connectivité numérique améliorée

Examen externe

BCE Inc. a obtenu un avis indépendant sur son cadre de financement durable, qui sera publié dans la section Débentures du site Web BCE.ca avant le premier financement durable de Bell.

Avant le premier anniversaire de la réalisation d'un financement durable de Bell, nous demanderons à un évaluateur externe indépendant qualifié d'examiner les investissements ou dépenses verts ou sociaux liés au produit du financement durable de Bell afin d'évaluer leur alignement sur le Cadre. Cet examen sera effectué annuellement jusqu'à l'affectation complète du montant du produit net tiré du financement durable de Bell. Nous afficherons le rapport d'examen externe sur le site Web BCE.ca. Dans le cas improbable où l'examen annuel identifierait des affectations à des projets qui ne respectent pas le Cadre, Bell Canada affectera les montants correspondants à différents investissements ou dépenses qui le respectent.

Modifications apportées au Cadre

Le groupe de travail sur le financement durable passera régulièrement en revue le Cadre, y compris son alignement sur les versions mises à jour des principes applicables aux obligations vertes, aux obligations sociales et aux obligations durables de l'ICMA. Cet examen pourrait entraîner la mise à jour et la modification du Cadre. Les mises à jour seront assujetties à un examen par un évaluateur externe indépendant qualifié. Toute mise à jour future du Cadre maintiendra ou améliorera les niveaux de transparence et les obligations d'information en vigueur au moment en cause, y compris l'examen correspondant par l'évaluateur externe. Le Cadre mis à jour, le cas échéant, sera publié dans la section Débentures du site Web BCE.ca et remplacera le Cadre.

Contact

relations.investisseurs@bell.ca

Mise en garde

Ce cadre de financement durable est fourni à titre informatif seulement et pourrait être modifié sans préavis.

BCE décline toute responsabilité ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations contenues dans le présent document, que ces déclarations soient influencées par les résultats tirés de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite ou donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes, et le lecteur est prié de ne pas se fier au présent document pour prendre une quelconque décision de placement, ni considérer le présent document comme une incitation à prendre une décision de placement. BCE décline toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages, quels qu'ils soient, découlant de l'utilisation de l'information contenue dans le présent document ou du fait de s'y fier.

Ce cadre de financement durable ne constitue pas une offre ou une recommandation d'achat de titres, ni une invitation en ce sens, à l'intention de qui que ce soit dans un quelconque territoire. Les offres ou invitations visant des titres ne seront faites que conformément aux lois applicables. Les offres de vente, les ventes, la sollicitation d'offres d'achat ou l'achat de titres émis par Bell Canada ne peuvent être faits ou conclus qu'aux termes de documents de placement appropriés préparés et distribués conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché dans les territoires où ces offres, ventes ou sollicitations peuvent être faites. Le lecteur est prié d'obtenir des conseils de professionnels avant de décider d'investir dans des titres.

Certaines déclarations faites dans ce cadre de financement durable sont des déclarations prospectives, y compris les déclarations concernant les objectifs de financement durable de BCE, l'utilisation du produit de tout financement durable de Bell, le choix des investissements admissibles, et les mesures futures, les cibles ou les attentes. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent document décrivent nos attentes en date de ce document et, par conséquent, pourraient changer après cette date.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives comprennent les facteurs de risque présentés dans le plus récent rapport de gestion de BCE Inc., tels qu'ils pourraient être mis à jour dans les rapports de gestion annuels ou trimestriels ultérieurs. Les investisseurs ou autres personnes devraient examiner attentivement ces facteurs de risque et tenir compte des autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. BCE ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, écrites ou verbales, qui peuvent être faites à l'occasion par BCE ou en son nom, sauf si la loi l'exige.